

2 août 2022

---

# Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers - Bretagne

Conditions générales d'utilisation

**SITE D'ELIGIBILITE AUX DEPISTAGES**

## Table des matières

### Table des matières

<b>Article 1.</b>	<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>	
<b>Article 2.</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>	
<b>Article 3.</b>	<b>Définitions</b>	<b>5</b>	
<b>Article 4.</b>	<b>Objet</b>	<b>5</b>	
<b>Article 5.</b>	<b>Prérequis</b>	<b>6</b>	
	5.1	Capacité juridique et professionnelle	6
	5.2	Compatibilité matérielle	6
<b>Article 6.</b>	<b>Acceptation et opposabilité des CGU</b>		<b>6</b>
	6.1	Acceptation	6
	6.2	Opposabilité	6
	6.3	Modification	6
<b>Article 7.</b>	<b>Accès au Service</b>	<b>6</b>	
	7.1	Habilitations	6
	7.2	Authentification	7
	7.3	Disponibilité du service	7
<b>Article 8.</b>	<b>Durée - Suspension et fermeture de l'accès au Service</b>		<b>8</b>
	8.1	Durée des CGU	8
	8.2	Suspension ou fermeture	8
	8.3	Conséquences de la suspension ou de la fermeture de l'accès aux Services	8
<b>Article 9.</b>	<b>Description du Service</b>	<b>8</b>	
<b>Article 10.</b>	<b>Obligations de l'Utilisateur</b>	<b>9</b>	
	10.1	Principes d'utilisation	9
	10.2	Information sur sa situation	9
	10.3	Soins dispensés aux patients	9
	10.4	Amélioration du service	9
	10.5	Respect des droits des usagers et des patients	10
<b>Article 11.</b>	<b>Protection des données à caractère personnel</b>		<b>10</b>

11.1	Données personnelles de l'Utilisateur	11
11.2	Destinataires des données de l'Utilisateur	11
11.3	Conservation des données de l'Utilisateur	11
11.4	Droits de l'Utilisateur	12

## Article 1. Avant-propos

*Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après CGU) ont valeur contractuelle et régissent l'accès, la mise à disposition et l'utilisation du site d'éligibilité du CRCDC Bretagne par l'Utilisateur qui reconnaît les avoir lues et comprises et s'engage à respecter les prescriptions définies au sein des présentes CGU.*

## Article 2. Préambule

Au titre de leur mission d'intérêt public conformément à l'Arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers<sup>1</sup>, les Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) constituent des fichiers d'invitation et assurent le suivi des personnes concernées par le dépistage. Le CRCDC BRETAGNE recueille les données à caractère personnel des personnes entrant dans les critères définis par le dépistage des CANCERS. Les données sont strictement utilisées afin d'inviter la personne aux campagnes de dépistage et d'effectuer un suivi.

Elles servent aux finalités suivantes :

- Constituer les fichiers des personnes concernées aux fins d'invitation aux opérations de dépistage à partir des données transmises par les Caisses d'Assurance Maladie.
- Envoyer les invitations et relance ainsi que les courriers s'assurant du suivi
- Assurer le suivi des patients grâce aux échanges avec les professionnels les prenant en charge
- Evaluer les programmes de dépistage
- Participer aux études épidémiologiques du Registre des cancers Digestif
- Participer à des travaux de recherche (information préalable du patient)

Le CRCDC Bretagne a notamment pour mission l'identification des personnes éligibles. A ce titre, il met en place un serveur d'éligibilité au dépistage, dans un objectif d'amélioration des pratiques professionnelles et de la qualité des prises en charge. [Arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers – Légifrance]

Ce site permet aux pharmaciens de répondre à leurs obligations dans le cadre de leur mission de distribution de kit de dépistage<sup>2</sup> conformément à l'Arrêté du 31 mars 2022 portant approbation de la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie :

- S'assurer de l'éligibilité de la personne
- Vérifier qu'une personne n'est pas inéligible
- Transmettre l'information de la remise de kit au CRCDC
- Transmettre l'information d'inéligibilité et le motif, via le questionnaire en ligne

---

<sup>1</sup> [Arrêté du 22 février 2019](#) modifiant l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage organisé et portant modification du cahier des charges du dépistage organisé du cancer du sein

[Arrêté du 19 mars 2018](#) modifiant l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage organisé des cancers et portant modification du cahier des charges du dépistage organisé du cancer colorectal

[Arrêté du 4 mai 2018](#) relatif à l'organisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus

<sup>2</sup> [Arrêté du 31 mars 2022](#) portant approbation de la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

## Article 3. Définitions

Les termes ci-dessous définis, qu'ils soient au singulier ou au pluriel et avec ou sans majuscule, auront la signification suivante :

- « Administrateur » : personne ayant la responsabilité de l'attribution des droits d'accès et d'utilisation des Services par les Utilisateurs ; Il s'agit du CRCDC Bretagne
- « CGU » : présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Utilisateurs des Services ;
- « Identifiant » : désigne l'identifiant personnel associé au compte de l'Utilisateur ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe délivré à l'Utilisateur par l'Administrateur ou le Prestataire puis modifié par l'Utilisateur et permettant à l'Utilisateur de s'identifier afin d'accéder aux Services.
- « Donnée à caractère personnel » ou « Donnée personnelle » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (la personne concernée). Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- « Règlementation sur la protection des données » : l'ensemble de la réglementation applicable en France et dans l'Union européenne dans le domaine de la protection des données à caractère personnel incluant notamment : le règlement général sur la protection des données<sup>3</sup>, la loi informatique et libertés<sup>4</sup> ; le cas échéant, les textes adoptés au sein de l'Union européenne et les lois locales susceptibles de s'appliquer aux données à caractère personnel traitées dans le cadre du contrat ; les textes et décisions émanant d'autorités de contrôle, notamment de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (ci-après la « Cnil ») ; le cas échéant, les textes, recommandations du Groupe de l'Article 29, du Comité Européen de la Protection des Données (EDPB) ou de toute organisation ou autorité dans le secteur de la protection des données à caractère personnel ;
- « Utilisateur » : toute personne physique habilitée à accéder aux Services.

## Article 4. Objet

Les CGU ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du Service « site d'éligibilité » par les Utilisateurs.

L'accès et l'utilisation du Service par l'Utilisateur supposent que celui-ci ait préalablement pris connaissance des présentes CGU et les ait expressément acceptées.

---

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016

<sup>4</sup> Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

## **Article 5. Prérequis**

### **5.1 Capacité juridique et professionnelle**

L'Utilisateur reconnaît disposer de la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGU et avoir été habilité par l'Administrateur à utiliser le Service.

### **5.2 Compatibilité matérielle**

Avant toute utilisation du Service, l'Utilisateur est invité à vérifier la compatibilité de son matériel et de sa configuration informatique avec le Service. Les coûts de communication restent à la charge de l'Utilisateur.

## **Article 6. Acceptation et opposabilité des CGU**

### **6.1 Acceptation**

Les Utilisateurs peuvent utiliser le Service sous réserve de l'acceptation préalable des présentes CGU.

L'Utilisateur déclare avoir obtenu de la part de l'administrateur toutes les informations nécessaires quant au Service et adhère sans réserve aux présentes CGU.

L'Utilisateur dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes CGU en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur.

Il est informé que son acceptation des présentes CGU est formalisée par le clic sur le bouton d'acceptation dédié qui s'affiche lors du premier accès de l'Utilisateur au Service et ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique. L'accès aux CGU reste disponible dans l'application.

Cette acceptation constitue la preuve que l'Utilisateur a pris connaissance desdites dispositions et vaut acceptation des présentes.

### **6.2 Opposabilité**

Les conditions générales d'utilisation sont opposables à l'Utilisateur dès leur acceptation avant la première utilisation du Service.

Lorsque l'Utilisateur n'utilise plus le Service, il reste responsable de toute utilisation antérieure.

### **6.3 Modification**

Les CGU sont susceptibles d'être modifiées ou aménagées à tout moment par l'administrateur notamment en cas d'évolution du Service.

En cas de modification des CGU, les nouvelles conditions générales d'utilisation seront notifiées à l'Utilisateur et toute utilisation du Service après la modification des CGU vaut acceptation par l'utilisateur des nouvelles conditions générales d'utilisation.

## **Article 7. Accès au Service**

### **7.1 Habilitations**

L'Utilisateur n'accède qu'au Service pour lesquels il a été habilité par l'Administrateur. L'accès au Service est réservé aux Utilisateurs habilités.

L'accès mis à disposition de l'Utilisateur lui est strictement personnel. Il est utilisé sous sa seule et unique responsabilité.

L'Utilisateur s'engage à n'accéder au Service que durant son exercice professionnel et dans un objectif professionnel et strictement nécessaires à la prise en charge des patients.

Voici les différents profils rattachés à ce service et leurs fonctionnalités :

- **Le profil administrateur du CRCDC Bretagne**
  - *Gestion de l'annuaire régional des professionnels*
  - *Création des comptes professionnels*
  - *Gestion des profils utilisateurs*
  - *Gestion de l'Identitovigilance*
  - *Gestion de la traçabilité des accès*
  - *Analyse de l'activité (anonymisée)*
  
- **Le profil des professionnels de santé utilisateurs**
  - *Recherche un patient dans la base via :*
    - *via le numéro d'invitation*
    - *à partir de traits stricts : Numéro de sécurité social du patient et code postal = affichage nom, prénom, date de naissance*
  - *S'informer sur son éligibilité ou non éligibilité*
  - *Saisir l'information de la remise de kit au CRCDC*
  - *Saisir l'information d'inéligibilité et le motif*

## **7.2 Authentification**

Suite à la validation de son compte par le CRCDC Bretagne, l'Utilisateur reçoit un lien de connexion temporaire par messagerie sécurisée. Ce lien permet de créer un mot de passe qui sera demandé pour les connexions ultérieures.

Ce mot de passe comprend au minimum 8 caractères dont au moins 1 minuscule, au moins 1 majuscule, au moins 1 chiffre et au moins 1 caractère spécial

L'accès ultérieur au service se fait au moyen du couple adresse de messagerie sécurisée/mot de passe

Au bout de 3 tentatives de connexion infructueuses, le compte est désactivé.

## **7.3 Disponibilité du service**

L'accès au Service est réservé aux Utilisateurs habilités, disposant d'un accès à internet et répondant aux prérequis des présentes CGU.

Tous les coûts afférents à l'accès, que ce soit les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur. L'Utilisateur est responsable du bon fonctionnement de ses équipements ainsi que de son accès à internet.

Le Service est accessible 7 jours/7 de 8h à 22h, sous réserve des périodes de suspension notamment pour les besoins de maintenance.

Le CRCDC Bretagne se réserve le droit d'interrompre pour des raisons de maintenance, notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance, des modifications ou changements sur les

méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative. Le CRCDC Bretagne fera ses meilleurs efforts pour réaliser ces opérations pendant les périodes les moins préjudiciables pour l'accès au Service par l'Utilisateur.

## Article 8. Durée - Suspension et fermeture de l'accès au Service

### 8.1 Durée des CGU

L'Utilisateur aura accès au Service à compter de son acceptation des présentes CGU et jusqu'à la survenance des éléments prévus ci-dessous.

### 8.2 Suspension ou fermeture

L'Utilisateur aura accès au Service jusqu'à la survenance de l'un des événements suivants :

- La fermeture du Service par l'Administrateur
- La demande de la suppression de ses habilitations par l'utilisateur

De plus, en cas de suspicion d'une utilisation frauduleuse du Service, l'Administrateur se réserve le droit, sans aucune indemnité et sans préavis, de suspendre ou de fermer l'accès au Service par l'Utilisateur.

En cas de manquement aux obligations des CGU, l'Administrateur se réserve le droit, sans indemnité et sans préavis de suspendre l'accès à tout ou partie du Service par l'Utilisateur jusqu'à ce que la cause de suspension ait disparue, voire de supprimer cet accès au regard de la gravité du manquement. L'Utilisateur reconnaît que l'administrateur ne pourra être tenu pour responsable à son encontre ou à l'encontre de tiers des conséquences de la fermeture ou de la suspension de l'accès au Service.

### 8.3 Conséquences de la suspension ou de la fermeture de l'accès aux Services

En cas de suspension, l'accès au Service sera rendu impossible pour l'Utilisateur jusqu'à rétablissement.

En cas de fermeture, l'accès au Service sera rendu impossible pour l'Utilisateur définitivement.

Dans tous les cas, l'Utilisateur reste responsable de toute utilisation du Service antérieure à la fermeture ou à la suspension.

La fermeture de l'accès au Service entraîne de plein droit la résiliation des présentes CGU.

## Article 9. Description du Service

Le service permet les opérations suivantes :

- ✓ Déterminer l'éligibilité d'une personne au dépistage du cancer colorectal
- ✓ Tracer les causes d'inéligibilité dans le dossier du CRCDC
- ✓ Tracer la remise de test par les pharmaciens
- ✓ Remonter des indicateurs d'activité



Le Service n'a pas vocation à remplacer le dossier médical patient de l'Usager. En conséquence, l'Utilisateur est tenu de dûment renseigner le dossier médical de chaque Usager, et le cas échéant le dossier médical partagé dont le régime figure aux articles L. 1111-14 et suivants du Code de la santé publique, conformément aux obligations déontologiques et professionnelles au regard de la tenue et de la conservation des dossiers médicaux.

## **Article 10. Obligations de l'Utilisateur**

### **10.1 Principes d'utilisation**

L'Utilisateur reconnaît utiliser le Service sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à notifier immédiatement au CRCDC Bretagne de toute utilisation frauduleuse du Service dont il a connaissance.

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude et de l'actualisation des informations et contenus qu'il donne lors de la validation de son accès au Service et dans le cadre de l'utilisation du Service.

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il pourra avoir accès que pour des raisons strictement nécessaires à la prise en charge des Usagers ainsi qu'à la coordination et à la continuité des soins et dans un but conforme aux présentes CGU, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers. Les Services n'ont pas vocation à être utilisés dans un cadre personnel.

L'Utilisateur s'interdit tout acte, comportement ou propos de nature à porter atteinte notamment aux lois et règlements en vigueur, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers, au fonctionnement normal du Service et aux présentes CGU.

Il s'engage également à ne pas accéder ou tenter d'accéder de façon illicite à d'autres réseaux ou systèmes d'informations connectés au Service, à ne pas interférer dans l'utilisation et la jouissance du Service par les autres Utilisateurs ainsi qu'à ne pas introduire de virus, code malveillant ou toute autre technologie nuisible au Service qui y sont proposés.

### **10.2 Information sur sa situation**

L'Utilisateur s'engage à informer sans délai le CRCDC Bretagne de toute modification de sa situation personnelle déclarée au moment de son habilitation par l'Administrateur (départ de la structure, changement d'affectation, etc.).

### **10.3 Soins dispensés aux patients**

L'Utilisateur reconnaît et accepte :

- Faire partie de l'équipe de soins au sens de l'article L1110-12 du code de santé publique
- Etre responsable du niveau de gestion, de compétence, de justesse, d'efficacité et d'usage du Service dans la prise en charge des Usagers ;
- Etre responsable du respect des lois, réglementations et obligations concernant la prise en charge des Usagers ; et
- Etre responsable de l'exactitude, l'intégralité et l'exhaustivité de toute donnée qu'ils saisissent lors de l'utilisation du Service.

### **10.4 Amélioration du service**

L'Utilisateur s'engage à contribuer à l'amélioration du Service, en signalant les dysfonctionnements éventuels et, le cas échéant, en proposant toute amélioration. Dans cette perspective, l'Utilisateur est invité à contacter :

- par courrier électronique : à l'adresse [eligibilite@depistage-cancer.bzh](mailto:eligibilite@depistage-cancer.bzh)

## 10.5 Respect des droits des usagers et des patients

Conformément au RGPD, l'Utilisateur est responsable du traitement des Données personnelle relatives aux usagers et aux patients. Il est responsable de :

- L'information du patient concernant la saisie des informations à caractère personnel sur le site du CRCDC Bretagne (notamment celles issues de l'auto-questionnaire concernant les pharmaciens)
- L'information sur l'exercice des droits des usagers et des patients. Si ces données concernent le CRCDC Bretagne, celui-ci peut se rapprocher du dpo ([dpo@depistage-cancer.bzh](mailto:dpo@depistage-cancer.bzh))

## Article 11. Protection des données à caractère personnel

En application de la réglementation sur la protection des données,

- ✓ Le CRCDC Bretagne intervient en tant que Responsable de Traitement du site d'éligibilité.
- ✓ Les professionnels de santé sont responsables des données médicales. Ils reconnaissent le caractère strictement confidentiel de toutes les données à caractère personnel auxquelles ils ont ainsi accès. Par conséquent, ils reconnaissent que l'ensemble des données traitées dans le cadre de l'exécution du Contrat :
  - Est soumis au respect de la réglementation applicable en France et dans l'Union européenne dans le domaine de la protection des données à caractère personnel (ci-après la « réglementation sur la protection des données »), incluant notamment :
    - La loi informatique et libertés<sup>5</sup> ;
    - Le règlement général sur la protection des données<sup>6</sup> ;
    - Le cas échéant, les textes adoptés au sein de l'Union européenne et les lois locales susceptibles de s'appliquer aux données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat ;
    - Les textes et décisions émanant d'autorités de contrôle, notamment de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (ci-après la « Cnil ») ;
    - Le cas échéant, les textes, recommandations édictées ou reprises par comme le Comité européen à la protection des données ou de toute organisation ou autorité dans le secteur de la protection des données à caractère personnel ;
    - Le cas échéant, les référentiels sectoriels applicables, ayant trait aux Traitements de données de santé à caractère personnel ;
  - Relève de la vie privée et du secret professionnel.

<sup>5</sup> Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour

<sup>6</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ; avant le 25 mai 2018, la directive 95/46/CE s'applique

## 11.1 Données personnelles de l'Utilisateur

L'utilisation du Service suppose des Traitements de Données personnelles concernant l'Utilisateur, notamment :

- Données d'identité et d'identification de l'Utilisateur :
  - *Données d'identité du professionnel : nom de naissance (facultatif), nom d'usage, prénom, Date de naissance*
  - *N° RPPS I*
  - *Données d'adresses postales : N°, type de voie, libellé de la voie, complément d'adresse, Code postal, commune*
  - *Données de contact : , email sécurisé (Apicrypt, ou MSSanté), , téléphone officine*
- Données de traçabilité des connexions et des actions sur l'Application (notamment la date, l'heure et la nature de l'intervention dans le Traitement et les données relatives aux actions).
  - Nom et prénom du patient et identifiant
  - La date d'accès et heure
  - Les nom et prénom de l'Utilisateur et identifiant
- Type d'actions de l'Utilisateur

Ces données sont nécessaires à la fourniture du Service. A défaut, le Service ne peut être fourni à l'Utilisateur.

## 11.2 Destinataires des données de l'Utilisateur

Les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel de l'Utilisateur sont les suivantes :

- ✓ L'administrateur du CRCDC est amené à traiter les données de l'utilisateur : création, modification et remontée des indicateurs nominatifs.
- ✓ L'équipe médico-administrative du Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers Bretagne (CRCDC),

Les personnes ou entités suivantes peuvent également avoir accès aux données à caractère personnel des Utilisateurs :

- ✓ Les personnels du CRCDC Bretagne (techniciens, ingénieurs) en charge de la maintenance, support, hébergement des données sont susceptibles d'accéder aux données de l'utilisateur dans le cadre strict de leur mission.

## 11.3 Conservation des données de l'Utilisateur

Les données à caractère personnel de l'utilisateur sont conservées sauf si ce dernier en demande la suppression (cf. 11.4).

Conformément à l'article R.112-7 du code de Santé Publique, les données du patient intégrées dans le dossier médical seront conservées durant toute la durée du suivi puis archivées : 20 ans après le dernier contact ou 10 ans après le décès la durée de conservation du dossier (10 ans base active et 10 ans base intermédiaire).

Les données de connexion sont conservées 12 mois conformément aux recommandations CNIL sauf exception en cas de procédure judiciaire.

## 11.4 Droits de l'Utilisateur

L'utilisateur est informé qu'il dispose du droit de demander l'accès aux données le concernant, la rectification ou, le cas échéant, l'effacement de celles-ci, ainsi que leur portabilité ou une limitation du traitement, le cas échéant pour motif légitime. Il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données pour des raisons tenant à sa situation particulière et définir des directives sur le sort de ses données après son décès.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès du DPO du CRCDC (dpo@depistage-cancer.bzh)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>